



**CCRF &  
LABORATOIRES**

# ACTUALITES

2026– n° 11

10 juin 2026

## COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION SPÉCIAL DU SCL RÉUNION DU 03 JUIN 2026

La **CFDT** était représentée par Ingrid **Taco** (L35), Jean-Michel **Combes** (L34).

Cette réunion organisée en présentiel était présidée par Thierry Picart, Chef du SCL, assisté de Nadine de Bellis, responsable RH.

Le secrétariat est assuré par Laura Bleuze (pôle RH) et Yves Collart (FO).

Avant d'ouvrir la séance, la direction du SCL s'enquiert de l'existence de déclarations liminaires ; il n'y en a pas.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSAS DU 18 MARS 2026

En prenant en compte les modifications demandées en séance, le procès-verbal du CSAS du 18 mars 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du CSAS.

### POINT SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE

#### ▪ Budget

Conséquence du conflit au Moyen-Orient, le gouvernement a annoncé près de 4 milliards d'euros de gels et d'annulations de crédits dans le budget 2026, avec des économies qui toucheront la majorité des ministères.

Le programme 218 est donc impacté par cette décision et pour le SCL, cela se traduira uniquement par la non mise à disposition de l'enveloppe de réserve initiale. Celle-ci ne sera donc pas disponible en fin d'exercice 2026 mais le chef du SCL se veut rassurant car il n'y aura pas d'incidence sur le budget 2026 du SCL.

Le chef du SCL rappelle que pour l'année 2026, le budget est assez conséquent (12,5 millions d'euros avec le fond de concours) et évoque entre autres les investissements :

- Matériels : 2 millions d'euros de financement prévu et 600 000 € pour des matériels non anticipés
- Bâtiment (travaux) : 300 000 € de financement prévu et 100 000 € pour des travaux non anticipés (comme gestion des suites de l'incendie au laboratoire de Marseille).

Il a donc demandé aux responsables d'établissement des laboratoires de préparer tous les documents nécessaires aux appels d'offre et espère pouvoir satisfaire leurs besoins.

Concernant l'acquisition, en 2026, de matériels via l'IFECD, la 2<sup>ème</sup> tranche se termine avec un reliquat d'environ 900 000 € de fond de concours. Les matériels hors IFECD seront financés par le budget du SCL.

La préparation de la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche de l'IFECD doit se faire, le chef du SCL rappelle qu'il est possible de faire de l'anticipation en achetant cette année du matériel qui sera financé via IFECD-3 car il est possible de présenter à la commission une liste de matériels achetés ou en projet d'achat.

Le chef du SCL évoque également la « mesure nouvelle » octroyée dont la répartition n'est pas encore totalement validée par les Directions Générales. Cette mesure de 500 000 € doit permettre de faire face à différentes thématiques :

- la sous-traitance qui est en forte augmentation
- l'utilisation de l'intelligence artificielle permettant par exemple d'être plus rapide et efficace dans l'exploitation des résultats ou d'aider dans les fonctions supports (comptabilité analytique, restitutions, ...) (*Cf. ACTU 6 CSAS du 18 mars 2026*).

Il explique qu'il faut maintenir une rigueur forte sur le budget de fonctionnement car chaque année celui-ci est rediscuté avec le Secrétariat Général et il termine en expliquant que la « mesure nouvelle » demandée pour les années 2027 à 2029 n'est pas garantie.

Les syndicats s'interrogent sur :

- la manière dont seront financés les travaux au laboratoire de Marseille suite à l'incendie. Le chef du SCL estime qu'il n'y aura de difficultés à effectuer les travaux puisqu'il a été prévu, en budget prévisionnel modulable, 250 000 € d'investissement en matériels et 100 000 € pour la réalisation des travaux. Cela se fera sans impact sur les budgets d'investissement et de fonctionnement.
- D'éventuels conséquences pour le déménagement du laboratoire des Antilles. Le chef du SCL répond qu'il n'y a pas de craintes sur ce sujet puisque le coût est absorbable (loyer des locaux actuels notamment).

La **CFDT** interroge le chef du SCL sur le financement du transfert des activités « boissons » et « isotopie » du laboratoires de Montpellier vers le laboratoire de Bordeaux. Celui-ci répond qu'à ce jour, il n'a pas obtenu l'accord de la Direction Générale mais dès sa réception, le déménagement se fera. Un budget prévisionnel de 160 000 € est prévu, révisable en fonction de la situation.

A noter que la société qui assurera l'arrêt de la RMN du laboratoire de Montpellier et son transfert au laboratoire de Bordeaux garantit son redémarrage.

La **CFDT** a demandé à la direction du SCL si un récapitulatif des grandes lignes budgétaires pouvait être transmis aux membres de l'instance. Le chef du SCL n'y est pas opposé mais rappelle que ce document de travail, de facto, est en constante évolution.

#### ■ Ressources Humaines

Même si l'année 2026 semble être une année positive du côté budgétaire, ce n'est pas le cas du côté des ressources humaines puisque le schéma d'emploi fixé à -2 et confirmé pour 2026. De plus, l'unité de direction doit recruter un contrôleur de gestion ce qui fait que le schéma d'emploi sera donc de -3 cette année. Sans postes supplémentaires, la direction du SCL et les représentants du personnel se disent préoccupés par ce manque de moyens.

Concernant les agents contractuels, leur contrat se terminera, comme chaque année, fin novembre. Le Secrétariat Général a demandé au SCL de faire un effort sur les crédits T2 et en assurera le suivi.

## BILAN SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION « MUTATIONS » ET « PROMOTIONS »

### ▪ Mutations

Le tableau du bilan des mutations 2025-2026 est parcouru en séance. La répartition se fait par grade, genre, mutations demandées et mutations acceptées.

Pour rappel, les mutations sont prioritaires par rapport aux concours.

Ce tableau met en avant la difficulté pour les ingénieurs de pouvoir muter. La responsable du pôle RH explique que lors d'une année de concours, il est plus facile d'obtenir une mutation. Pour 2026, année de concours pour le grade d'ingénieur, 3 demandes de mutation ont déjà été acceptées et une autre le sera prochainement.

Il est prévu 7 postes en externe et 5 en interne pour le concours d'ingénieur de laboratoire.

### ▪ Promotions

Le tableau du bilan des promotions 2025 est parcouru en séance. La répartition se fait par classe, genre et laboratoire.

Le chef du SCL explique que c'est un exercice compliqué car il faut tenir compte, du mérite, du genre, ... et faire en sorte qu'un laboratoire ne se sente pas lésé par rapport à un autre. Il comprend également l'insatisfaction de certains agents.

La **CFDT** exprime sa crainte concernant les agents nouvellement promouvables classés en priorité 1 éclipsant, de ce fait, un ou des agents promouvables, bénéficiant d'une certaine ancienneté et se retrouvant du coup classés en priorité 2.

La responsable du pôle RH explique que d'autres critères sont pris en compte comme le genre, le laboratoire, ... et que les responsables d'établissement doivent expliquer aux agents pourquoi ils sont passés de priorité 1 à 2.

La direction du SCL se dit également attentive à la nature des fonctions exercées comme par exemple la microbiologie et les fonctions supports.

La responsable du pôle RH rappelle que les taux de promotions 2026 sont publiés au Journal Officiel. Ce sont les mêmes que 2025. La campagne sera lancée prochainement.

## PROJET DE SIMPLIFICATION DES HABILITATIONS

Un groupe de travail a été constitué pour réviser les dispositions de la RHU.PRO.31 et ainsi permettre de simplifier le processus d'habilitation permettant de bénéficier du personnel beaucoup plus rapidement tout en respectant la rigueur et la qualité.

Cette procédure sera prochainement en vigueur.

La **CFDT** estime que c'est une bonne démarche car il y avait matière à simplifier le processus d'habilitation.

## TRAVAUX EXPLORATOIRES SUR L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SEIN DU SCL

(Cf. ACTU 6 CSAS du 18 mars 2026)

Le SCL étant contraint en termes de moyens (effectifs, matériels), il doit travailler différemment pour libérer les tensions qui pèsent sur les agents (laboratoires et unité de direction).

De plus, avec une augmentation continue des volumes d'analyse à réaliser dans des délais serrés, la complexification des méthodes d'analyse et de la réglementation, l'utilisation de l'IA pourrait alléger la charge de travail, de travailler plus vite et mieux sans pour autant remplacer les agents (*exemple : suppressions de nombreuses tâches répétitives ou peu intéressantes*). Le chef du SCL affirme que cela peut apporter des bénéfices mais qu'il y a des précautions à prendre en compte.

Les thématiques identifiées par le groupe de travail sont :

- La transcription et synthèse de réunion
- Analyse d'image (identification des différents types de pollen notamment)
- Reporting de données SCL : données administratives des fonctions support (RH, AFI, EXP)
- Classification des données (outils ASET)
- Analyses quantitatives : exploitation des chromatogramme (Fujitsu)
- Aide à la résolution de problèmes sur les équipements, prédiction de maintenance

Le SCL a lancé l'étude de faisabilité de projets relatifs à l'intégration de l'IA sur les thématiques suivantes :

### - **Expérimentation nationale d'un assistant d'intelligence artificielle générative**

Le SCL s'est greffé sur l'expérimentation nationale d'un assistant d'intelligence artificielle générative, développé en partenariat avec Mistral AI.

Cet outil a pour objectif d'accompagner les agents dans leurs tâches quotidiennes (rédaction, analyse, recherche documentaire, appui aux procédures), tout en garantissant un cadre sécurisé (limite des pratiques non encadrées, protection des données).

L'expérimentation se déroulera tout au long du mois de Juin.

### - **Développement d'un logiciel pour automatiser l'analyse pollinique des miels**

Le projet vise à collecter des images issues d'analyses microscopiques du miel, afin de développer un système capable de classer automatiquement les miels selon leur origine de production, en se basant sur la détection et l'analyse des grains de pollen.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'innovation visant à améliorer la rapidité, la fiabilité et la reproductibilité des analyses, tout en réduisant la dépendance à l'expertise individuelle.

La **CFDT** rappelle que d'autres « matrices » du SCL pourraient bénéficier de cet outil comme le bois, les fibres, l'ivoire, les truffes, les constituants d'origine animale, ...

### - **Etude d'un logiciel d'automatisation de l'analyse chromatographique**

Une étude est actuellement en cours concernant l'intérêt que pourrait présenter, pour les laboratoires du SCL, l'acquisition de la solution Chromatography On Demand (COD) développée par Fujitsu. L'objectif serait d'automatiser et d'accélérer l'analyse des données de

chromatographie, notamment pour catégoriser des traces comme détectées ou non et les quantifier. Ce qui permettrait un gain de temps et d'optimisation des traitements de données.

Le chef du SCL évoque également le projet le plus avancé qui est « ASET » qui repose sur l'IA et qui est développé par le laboratoire SCL de Marseille et le pôle des sciences des données (PSDD) de la DGGDI. Pour rappel, il permet de faciliter et d'accélérer les rapprochements, y compris par approximation, entre analyses de saisies de produits du tabac.

La responsable du pôle RH explique que le SCL est inclus dans le Groupe de Travail ministériel « Task Force » qui rassemble toutes les directions. Le SCL est informé et participe à tous les travaux qui sont et seront lancés. Un des sujets majeurs reste la sécurité des données.

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

### Le comité social d'administration spécial :

Le nombre des représentants du personnel sera constitué de 7 titulaires et de 7 suppléants. Sont électeurs : les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public ou de droit privé (contrat de plus de 6 mois) et les apprentis.

### La commission administrative paritaire unique :

Le nombre des représentants du personnel sera constitué de 4 titulaires et de 4 suppléants. Sont électeurs pour la CAP (n°17) : les personnels scientifiques de laboratoire du service commun des laboratoires (SCL), les techniciens de laboratoire du SCL et les adjoints techniques de laboratoire du SCL en activité, congé parental ou en détachement.

### La commission consultative paritaire :

Sont électeurs pour la CCP (n°1) : les agents contractuels de droit public exerçant leurs fonctions ou en congé rémunéré ou parental, qui bénéficient soit :

- d'un contrat à durée indéterminée ;
- d'un contrat d'une durée minimale de six mois depuis au moins deux mois ;
- d'un contrat reconduit successivement depuis au moins 6 mois.

Les apprentis ne sont pas électeurs aux CCP.

### Publication des listes électorales :

L'affichage des listes ne se fera pas en local mais via l'intranet du SCL. Chacun devra vérifier sa présence au moins sur la liste du personnel votant.

Les électeurs peuvent vérifier les inscriptions, présenter des demandes d'inscription ou de radiation dans les 8 jours qui suivent la mise en ligne des listes soit jusqu'au **jeudi 12 novembre 2026** au plus tard. Toutes réclamations pourront se faire jusqu'au **lundi 16 novembre 2026** au plus tard.

### Dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être déposées au moins six semaines avant la date fixée pour les élections soit le **jeudi 22 octobre 2026** à minuit au plus tard.

Concernant l'élection au comité social d'administration, lors de son dépôt, une liste peut être incomplète. C'est-à-dire qu'il sera accepté 10 noms, soit les deux tiers sur les 14 prévus.

Les listes de candidats aux élections professionnelles seront composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de chaque instance concernée.

Il y aura des contrôles à différents stades :

- Contrôle de dépôt

- Contrôle de la recevabilité : l'administration adresse au délégué de liste au plus tard au lendemain de la date limite de dépôt, soit le **vendredi 23 octobre 2026**, une décision motivée déclarant l'irrecevabilité de la liste.
- Contrôle de l'éligibilité des candidats aux CSA, à la CAP et à la CCP

La mise en ligne des candidatures ne se substitue pas à leur affichage dans les locaux de l'administration. Les candidatures sont également consultables par les électeurs dans le Système de Vote Electronique (SVE) dès le **3 novembre 2026**.

#### **Organisation :**

La période de vote interviendra sur une semaine du **mercredi 3 décembre 2026 à 8h30**, heure de Paris, au **mercredi 10 décembre 2026 à 17h00**, heure de Paris.

Au SCL, la mise en œuvre de la procédure électorale est confiée au Bureau de Centralisation de Vote Electronique (BCVE).

Le BCVE comprend :

- Un président et un secrétaire, désignés par l'autorité organisatrice du scrutin ;
- Un délégué et un suppléant, désignés par chaque organisation syndicale ayant déposé au moins une candidature à l'un des scrutins organisés auprès du Bureau de Centralisation de Vote Electronique.

Le BCVE réalise les opérations techniques liées au scellement et au déverrouillage des urnes, lance les opérations de vote et de dépouillement et édite les PV des opérations électorales. Il consigne l'attribution des sièges de l'instance d'après les résultats du scrutin et il proclame les résultats de l'élection.

La responsable du pôle RH demande aux organisations syndicales de renvoyer, si possible rapidement, les noms d'au moins deux délégués.

#### **Modalités d'accès et moyens de vote :**

Une notice de vote comportant des informations sur les différentes phases du calendrier électoral, sur l'activation du compte et la connexion au portail électeur est adressée à chaque électeur avant l'ouverture de l'espace électeur prévue le **3 novembre 2026**.

#### **Les opérations électorales**

L'heure de clôture du vote est fixée le **10 décembre 2026 à 17h00**, heure de Paris.

Suivront :

- Le recensement et le dépouillement des votes (BCVE)
- La proclamation et la publication des résultats : les électeurs peuvent consulter les résultats de leurs scrutins dans le Système de Vote Electronique, une fois le vote clos et totalement dépouillé, sur Intralab et Alizé.
- Si nécessaire, la contestation des opérations électorales : délai de 5 jours francs à la publication des résultats électoraux.

## **POINT SUR LE DÉMÉNAGEMENT DU LABORATOIRE DES ANTILLES**

*(Cf. ACTU 8 → FS-SSCT des 20, 21, 22 et 23 avril 2026)*

La situation est toujours bloquée dans cette dernière ligne droite et ce depuis quelques temps. Il reste à finaliser des petites installations mais le chantier n'avance pas.

Une mise en demeure a été effectuée auprès de la société, celle-ci étant en difficultés financières, le chef du SCL n'a que peu d'espoir pour qu'elle termine les travaux.

Dans l'attente du retour de celle-ci, une demande de devis auprès d'autres sociétés a été effectuée ce qui fait que si elle ne répond pas à la mise en demeure, le SCL fera faire les travaux par une autre société.

Le déménagement est une nouvelle fois reporté pour le mois de septembre.

La direction du SCL termine ce point en précisant que dans l'attente du déménagement, les jauges de surveillance des fissures sont toujours contrôlées et qu'il n'y a pas d'évolution vers une dégradation.

## QUESTIONS DIVERSES

### ▪ Information sur la gestion des suites de l'incendie au laboratoire de Marseille

Les travaux avancent bien, la prochaine étape sera d'effectuer des carottages pour évaluer la qualité de la structure du bâtiment et si le béton n'a pas « souffert » de la chaleur de l'incendie avant d'initier les travaux de réhabilitation du 3<sup>ème</sup> étage.

Il n'y a pas de fibres d'amiante dans l'atmosphère en l'état.

Les agents « transférés » vont pouvoir réintégrer progressivement le bâtiment, à l'exception bien sûr du 3<sup>ème</sup> étage.

La CTA-1 fonctionne correctement pour alimenter en air les sorbonnes du premier et deuxième étage. Une partie des analyses pourra donc y être faite. Concernant la CTA-2 qui alimente le 3<sup>ème</sup> étage, il faudra la remplacer.

### ▪ Information sur l'évènement « 20 ans du SCL »

Le chef du SCL revient sur l'évènement qui s'est déroulé le 16 mars 2026 pour fêter les 20 ans du SCL avec une vocation externe tout en veillant à y associer les agents du service.

L'évènement du 16 juin, plus autocentré, sera plus ludique (énigmes, ...).

Le chef du SCL rappelle qu'il n'est pas obligatoire d'être présent mais que c'est toujours bien de partager un moment convivial avec ses collègues et ceux des différents laboratoires.

### ▪ Modalités d'entretien professionnel des ingénieurs

Le chef du SCL explique que pour assurer le fonctionnement administratif d'un service, le N+1 devrait faire l'entretien professionnel de ses agents et non le N+2.

Par définition, c'est lui qui côtoie le plus son collaborateur.

Par conséquent, les responsables d'unité scientifique ne doivent plus avoir la charge des entretiens professionnels des responsables adjoints de domaine.

La **CFDT** rappelle qu'il y a un manque de lisibilité concernant les responsables de domaine et leurs adjoints : même salaire avec des missions inégales. Et que si on ajoute les promotions, la prime CIA, ... cela peut créer des tensions.

La **CFDT** indique également que le sujet revient chaque année dans les DUERP-PAP, et dans chaque rapport d'organisme intervenant sur les risques psychosociaux. Elle demande plutôt à ce qu'un travail soit effectué pour atténuer les tensions.

### ▪ Domaines « Boissons » et « Isotopie »

Un syndicat souhaiterait savoir s'il est prévu des effectifs supplémentaires au laboratoire de Bordeaux suite au transfert des activités.

Dans l'attente de la validation du transfert par la DGCCRF, le chef du SCL rappelle qu'il est prévu un renforcement via la liste complémentaire des techniciens et par recrutement de contractuels. Il explique que c'est compliqué d'estimer le besoin en personnel car l'activité serait stagnante.

Le chef du SCL précise que le laboratoire de Bordeaux a l'autorisation de recruter 6 agents contractuels pour les micro-vinifications. Pour cette même activité, l'ISST a visité le laboratoire et son compte-rendu sera présenté lors de la prochaine instance de la Formation Spécialisée (30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2026).

Concernant le devenir des agents du laboratoire de Montpellier, les représentants du personnel avaient insisté sur le fait qu'il faille porter une attention particulière aux agents concernés par la fermeture du domaine, or, deux agents se retrouvent dans une situation qui mérite une explication :

- Un agent positionné aux « produits carnés » vient subitement de rejoindre le domaine des « pesticides ».
- Un agent, suite à sa visite dans différents domaines, avait émis le choix d'intégrer le domaine des « pesticides ». Celui-ci a été positionné dans le domaine de « produits carnés ». Une incompréhension s'est installée quand cet agent a appris ensuite la mutation d'un agent au domaine des « pesticides ».

La responsable du pôle RH va se renseigner sur le sujet et affirme qu'il y a peut-être d'autres éléments à prendre en compte.

#### ▪ **Recrutement d'agents de catégorie B et C sur liste complémentaire**

La responsable du pôle RH explique que 3 agents de catégorie C intégreront prochainement les laboratoires de Paris (2) et Montpellier (1). Le 4<sup>ème</sup> agent arrivera un peu plus tard.

Concernant les 7 postes de catégorie B, ils ont été contactés et ils ont trois semaines pour répondre. Les affectations se feront probablement pour la mi-juillet.

#### ▪ **Prime CIA**

Sujet opaque dans toutes les directions et services concernés, le SCL n'échappe pas à cette triste constatation, la **CFDT** demande si la prime 2026 sera revue à la hausse.

La responsable du pôle RH explique que le SCL ne connaît pas le montant global de l'enveloppe dédié pour le CIA.

Le chef du SCL rappelle que le SCL est un statut hybride de par le fait qu'il soit un service à compétence nationale Douane et DGCCRF avec des ressources qui lui sont attribuées par le Secrétariat Général. Il admet un écart énorme vis-à-vis d'autres ministères. La direction du SCL travaille pour obtenir une augmentation de la prime cette année.

#### ▪ **Carrière des agents de catégorie A**

La **CFDT** interroge la direction du SCL sur la possibilité de négociation avec le Secrétariat Général pour avoir un équivalent aux grilles de la DGCCRF <sup>et/ou</sup> Douane avec un grade de débouché non encadrants (style Inspecteur Expert ou Inspecteur Régional).

La responsable RH affirme que le Secrétariat Général n'est pas contre mais que ce n'est pas à l'avantage des agents si on suit la carrière A type « Attaché » (26 ans au lieu de 18 pour un Ingénieur avec son année de stage).

#### ▪ **Rachats des jours de congés**

Le versement des jours de CET monnayés se fera sur la paye du mois de juin.

#### ▪ **Remplacement du responsable d'établissement du laboratoire de Massy**

Mr Devemy quittera le SCL en septembre 2026, le chef du SCL vient de signer une note de service pour appel à candidatures en interne.

S'il n'y a pas de candidats ou si les qualités requises des postulants sont insuffisantes alors le recrutement se fera en externe.

Il est convenu que le futur responsable aura également la charge du laboratoire du Havre.

**▪ Remplacement du chef du SCL**

Le chef du SCL sera en poste jusqu'au 4 octobre 2026 ([cf. JORF du 14 mai 2026](#)). Il vient de transmettre un projet de fiche de poste à la Douane qui doit maintenant le valider avec la DGCCRF et le Secrétariat Général avant diffusion sur le portail ad hoc.

**▪ Télétravail**

Le conflit au Moyen-Orient entraînant la hausse des prix des carburants, une organisation syndicale interroge la direction du SCL sur la circulaire du 5 mai 2026 et ainsi pouvoir avoir recours au télétravail.

La **CFDT** précise que cette circulaire n'a pas été diffusée par le SCL. Les agents, n'étant pas au courant de son existence, ne peuvent donc pas demander à bénéficier de ces dispositions.

[Circulaire du 5 mai 2026 du ministre de l'action et des comptes publics.](#)

La responsable du pôle RH rappelle que le télétravail est de la responsabilité du responsable d'établissement et qu'il est mis en place en fonction de l'activité de l'agent.

**C'est la dernière instance du CSAS pour 2026, on se retrouve après les élections professionnelles (2027). N'oubliez pas de voter 😊.**

**Les représentants de la CFDT sont à votre disposition pour toute information**

complémentaire [cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Ingrid Taco (L35)**

**02 99 14 37 14**

**Jean-Michel Combes (L34)**

**04 67 04 62 68**